

La femme dans cette ex-république soviétique

"Convention d'Istanbul" :



La constitution soviétique de 1917 considérait le statut de la femme un signe déterminant de progrès social et culturel du pays. La question de la violence domestique était exclue et aucune

statistique n'existait en la matière.

La politique sexuelle était orientée vers la mobilisation des femmes comme force de production "la travailleuse socialiste" ou la "mère héroïne" pendant la guerre patriotique.

Dans les années 1980, l'expression "violence domestique" entre dans les langues des ex-Républiques soviétiques, donc en Arménie.

Une enquête réalisée par FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la population), en 2011, montre que 25% des Arméniennes sont victimes de violence domestique ou d'abus et que 9.5%

ont fait objet de violences physique et sexuelle.

Selon une autre étude par l'ONG "Société sans violence" 43.7% de la population considère qu'une femme battue a certainement "provoqué son époux pour en arriver là.

En 2018, l'Arménie a signé la "Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique" (Convention d'Istanbul).

La militante féministe Gayane Khatchakian déclare que "Un mari qui demande à vérifier la tenue vestimentaire de sa femme, qui l'empêche d'aller travailler ou empêche sa fille de continuer

ses études, est une forme de violence aussi".

C'est très tabou et on pense que cela fait partie de la tradition.

Il est déplorable que des partis politiques d'opposition sont contre la ratification du traité de la Convention d'Istanbul, pourtant signé par l'ancien gouvernement dont ils faisaient partie.

Il est encore plus déplorable : la position de l'Église arménienne (apostolique, ndlr) qui par la voie du "Conseil supérieur spirituel" condamne le traité. Ces religieux qui ont fait vœu de chasteté veulent-ils se protéger contre les sanctions éventuelles dont les lois promul-

guées les frapperaient?.

Zaven Gudsuz